

Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN)

(Mise à jour) 30 avril 2009

Note d'information INFOSAN n° 2/2009 – Aspects relatifs à l'interface homme-animal de la grippe A(H1N1)

Flambée épidémique grippale chez l'homme provoquée par la grippe A(H1N1) - Considérations relatives à l'interface homme- animal

NOTES RECAPITULATIVES

- L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré une flambée de cas humains de grippe A(H1N1) Urgence de santé publique de portée internationale (USPI)¹ au titre du Règlement sanitaire international (2005) et a actuellement relevé le niveau d'alerte dans la préparation à une grippe pandémique de la phase 4 à la phase 5.
- Le virus en cause est décrit comme un nouveau sous-type du virus grippal A(H1N1), encore jamais détecté chez le porc ou chez l'homme et contenant un mélange de gènes des virus des gripes porcine, humaine et aviaire.
- Le virus en cause n'a pas été isolé chez le porc, des efforts de recherche sont nécessaires pour tenter de déceler son éventuelle présence chez des porcins et étudier la susceptibilité de ces animaux à ce nouveau virus.
- S'il s'avérait que ce virus peut infecter ou rendre malades des animaux, sa circulation chez l'animal pourrait aggraver la situation régionale et mondiale en termes de santé publique.
- On n'a pas de preuve que la grippe A(H1N1) se transmette à l'homme par ingestion de viande de porc ou d'autres produits élaborés à partir de viande de porc.

CONSEILS AUX CONSOMMATEURS

Alors que la grippe A(H1N1) se propage, on s'inquiète de la présence éventuelle du virus associé chez le porc et de la salubrité de la viande de porc et des produits à base de porc.

D'après nos connaissances actuelles, les virus grippaux ne se transmettent pas à l'homme par ingestion de viande de porc transformée ou d'autres produits alimentaires élaborés à partir de viande de porc.

Les traitements thermiques habituellement utilisés pour cuire la viande (température à cœur de 70° C/160° F, par exemple) inactivent facilement tout virus éventuellement présent dans les produits carnés crus.

La viande de porc et les produits à base de porc, s'ils sont manipulés conformément aux bonnes pratiques d'hygiène recommandées par l'OMS, la FAO, la Commission du Codex Alimentarius et l'OIE, ne sont pas source d'infection.

Les autorités et les consommateurs doivent s'assurer qu'en aucun cas la viande de porcs malades ou trouvés morts n'est transformée ou utilisée en vue d'être consommée par des êtres humains.

Pour de plus amples informations, se reporter à la note d'information INFOSAN sur la question (http://www.who.int/foodsafety/fs_management/infosan_archives/en).

¹ Une urgence de santé publique de portée internationale (USPI) s'entend d'un événement extraordinaire dont il est déterminé, comme prévu dans le présent Règlement, (i) qu'il constitue un risque pour la santé publique dans d'autres Etats [liés par le RSI] en raison du risque de propagation internationale de maladies et (ii) qu'il peut requérir une action internationale coordonnée [Article 1, Définitions, RSI (2005)].

Introduction

Suite aux informations reçues des États-Unis d'Amérique et du Mexique, l'OMS a déclaré la flambée épidémique en cours de cas humains de grippe A(H1N1) Urgence de santé publique de portée internationale (USPI)². En outre, l'OMS a relevé le niveau d'alerte pandémique pour passer de la phase 4 à la phase 5, sur une échelle qui comporte 6 degrés.³ Cette flambée humaine s'est maintenant propagée, avec de nombreux cas suspects dans des pays autres que le Mexique et les États-Unis d'Amérique, qui concernent néanmoins principalement des personnes revenant d'un voyage au Mexique. L'OMS tient en permanence au courant les États Membres des problèmes de santé publique liés à la flambée par l'intermédiaire des Points focaux nationaux RSI. L'agent pathogène mis en cause possédant du matériel génétique d'origine animale (aviaire et porcine), les trois organisations internationales, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et OMS, concernées par les maladies à l'interface homme-animal, ont pris des mesures pour informer les États Membres sur cet aspect de la flambée. La présente Note d'information INFOSAN a été préparée en collaboration entre ces organisations pour éclaircir des points en rapport avec l'interface homme-animal et des considérations relatives à la manipulation et au commerce des animaux et des produits d'origine animale.

Informations générales sur la flambée actuelle de cas humains

Une augmentation inhabituelle du nombre de cas de syndrome de type grippal (STG) a été détectée au Mexique à partir de fin mars 2009. Du 17 au 28 avril 2009, 1551 cas suspects de grippe accompagnée d'une pneumonie grave ont été notifiés (dont 7 décès confirmés)⁴. Ces cas ne correspondent pas nécessairement tous des infections par le virus grippal H1N1 type A.

Le 30 avril 2009, le gouvernement des États-Unis d'Amérique a notifié 91 cas humains confirmés en laboratoire d'infection par le virus grippal H1N1 type A. Un décès a été notifié. D'après les examens préliminaires, les virus responsables ont le même schéma génétique. Le virus est décrit comme un nouveau sous-type du virus H1N1, non encore détecté chez le porc ou chez l'homme. Le 30 avril également, le gouvernement du Mexique a notifié 26 cas humains confirmés en laboratoire d'infection par le virus grippal H1N1 type A. Les investigations se poursuivent pour mieux connaître l'ampleur de la propagation et le degré de gravité de la maladie au Mexique. Des cas cliniques suspects ont été notifiés dans 31 des 32 États du pays.

Aspects relatifs à l'interface homme-animal de la grippe A(H1N1) dans le cas du porc

La grippe porcine (et non la grippe A(H1N1) à l'origine actuellement d'infections humaines) est en général une maladie respiratoire hautement contagieuse du porc, provoquée par un ou plusieurs virus de la grippe porcine. Chez cet animal, ces virus ont tendance à causer une morbidité importante et une mortalité faible (1 à 4 %). Il est fréquent que les porcs ne présentent pas de signes de l'infection. Les flambées de grippe porcine se produisent tout le long de l'année, avec une incidence accrue en automne et en hiver dans les zones tempérées. La grippe porcine ne figure pas dans la liste des maladies à notifier à l'OIE (www.oie.int), ce qui fait que sa distribution chez les animaux dans les différents pays n'est pas bien caractérisée. On pense que les porcs sont touchés par des maladies respiratoires dues aux virus de la grippe porcine dans la plupart des pays du monde et des flambées ont été signalées en Amérique du Nord et du Sud, en Europe, en Afrique et dans certaines parties de l'Asie orientale. Dans de nombreux pays, on vaccine systématiquement les populations de porcs contre la grippe porcine.

Les virus de la grippe porcine n'infectent normalement pas les êtres humains. Cependant, des flambées et des cas humains sporadiques d'infection par la grippe porcine ont été occasionnellement rapportés et des enquêtes de séroprévalence ont mis en évidence des expositions humaines dans certains groupes à risque. Le plus souvent, l'infection se produit chez des individus en contact direct ou rapproché avec des porcs, comme les personnes travaillant dans des fermes ou des abattoirs. La transmission interhumaine de ces virus est intervenue en quelques occasions entre des personnes

²http://www.who.int/csr/don/2009_04_26/fr.

³http://www.who.int/csr/disease/avian_influenza/phase/fr.

⁴http://new.paho.org/hq/index.php?option=com_content&task=view&id=1283&Itemid=569.

entretenant des contacts étroits. Il est aussi arrivé que des virus de la grippe humaine se transmettent d'êtres humains à des porcs.

Il est probable que la transmission entre porcs et entre porc et être humain se produit par contact direct ou indirect avec des sécrétions respiratoires ou par inhalation de grosses gouttelettes ou d'aérosols, propagés par des accès de toux ou des éternuements. Le tableau clinique de l'infection par un virus de la grippe porcine est généralement similaire à celui de la grippe humaine saisonnière. Il est aussi probable que la plupart des individus, en particulier ceux qui ne sont pas régulièrement en contact avec des porcs, ne sont pas immunisés contre les virus de la grippe porcine et seraient donc sensibles à l'infection par ces virus, des études sur les protections croisées étant toutefois en cours pour préciser ce point. Actuellement, on ne dispose d'aucun vaccin pour protéger l'homme d'une infection par un virus de la grippe porcine.

Les virus de la grippe porcine appartiennent le plus souvent au sous-type H1N1, mais d'autres sous-types sont aussi en circulation chez les porcs (H1N2, H3N1 et H3N2, par exemple). Comme tous les virus grippaux, ces virus changent, évoluent et subissent des réassortiments de manière permanente. Les porcs peuvent être infectés par les virus de la grippe aviaire et de la grippe humaine, comme par ceux de la grippe porcine. Lorsque des virus grippaux provenant de différentes espèces infectent simultanément des porcs (ou d'autres animaux), ces virus peuvent se réassortir (c'est-à-dire échanger des gènes) et de nouveaux virus, constitués d'un mélange de matériel viral porcin, humain et/ou aviaire, peuvent apparaître. Ce type de réassortiment s'est déjà produit chez le porc : par exemple un virus réassorti, résultant d'un triple réassortiment avec des gènes porcins, aviaires et humains, est en circulation dans la population porcine des Etats-Unis d'Amérique depuis 1998 au moins. Ce type de réassortiment peut aussi intervenir chez l'homme. Le virus grippal H1N1 type A actuellement circulant est aussi un virus réassorti, composé de gènes d'origines porcine, aviaire et humaine. Cette combinaison particulière n'a jusqu'à présent jamais été observée chez l'homme ou le porc et on ne connaît ni l'origine de ce réassortiment, ni où et quand il s'est produit. Ce virus se transmet maintenant durablement d'homme à homme. Le rôle du porc dans l'émergence de ce virus est actuellement en cours d'étude.

Explication des principes du Règlement sanitaire international en rapport avec cet événement

Le Règlement sanitaire international (2005) [RSI (2005)]⁵ constitue le cadre de santé publique général dans lequel l'OMS, ses Etats Membres et d'autres partenaires doivent traiter les événements de santé publique de portée internationale. Le RSI (2005) fournit des mécanismes essentiels⁶, qui facilitent l'interaction et le partage d'informations entre l'OMS, les pays et d'autres partenaires pour coordonner les actions et gérer la santé publique à travers le monde. Ces mécanismes ont été appliqués et utilisés dans la gestion de cet événement et continuent de l'être.

En réponse aux cas de grippe A(H1N1), le Directeur général de l'OMS a convoqué une réunion du Comité d'urgence du RSI pour évaluer la situation et conseiller l'OMS sur la riposte appropriée. A la suite de cette réunion, le Directeur général a déclaré cet événement USPI le 25 avril 2009.

La déclaration d'une USPI autorise le Directeur général à émettre des recommandations temporaires pour prévenir et réduire la propagation internationale de la maladie et éviter toute entrave inutile au commerce international. Sur l'avis du Comité, le Directeur général recommande que les pays intensifient la surveillance des flambées inhabituelles de STG et de pneumonie grave. L'OMS recommande de ne pas restreindre pour l'instant le commerce et les déplacements en réponse à cet événement.

D'autres recommandations seront formulées dès que de nouvelles informations seront disponibles et à mesure que cet événement évolue. Les pays seront informés des nouvelles recommandations par le biais de leur Point focal national RSI et du Site Internet OMS public. Toute recommandation relative

⁵ Pour de plus amples informations, se référer à l'adresse <http://www.who.int/ihr/en> et à la Note d'information INFOSAN "Identification, évaluation et gestion conformément au Règlement sanitaire international (2005) des événements relevant de la sécurité sanitaire des aliments" à l'adresse : http://www.who.int/foodsafety/fs_management/infosan_archives/en. Ces deux documents sont disponibles en 6 langues.

⁶ Voir Article 15, RSI (2005).

aux porcs et à la viande porcine sera aussi diffusée par le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN). De telles informations INFOSAN seront aussi partagées avec les Responsables nationaux des services vétérinaires par le biais des réseaux de l'OIE et de la FAO.

Evaluation et gestion des risques liés aux porcs, aux déplacements de porcs et à la viande de porc

Pour mieux comprendre la situation actuelle, il est important de déterminer : 1) si le virus grippal A(H1N1) affectant actuellement l'homme circule dans les populations de porcs au Mexique ; 2) la prévalence et la distribution éventuelles de ce virus dans les populations de porcs ; et 3) le tableau clinique des infections causées par ce virus chez le porc (on sait que les porcs infectés par les virus de la grippe porcine ne présentent pas toujours des signes d'infection et par conséquent le virus A(H1N1) pourrait circuler en l'absence de signes cliniques associés). Des recherches s'imposent d'urgence pour déterminer la susceptibilité des animaux à ce nouveau virus et, le cas échéant, prendre des mesures de sécurité biologique, y compris une éventuelle vaccination pour protéger les animaux sensibles.

La grippe porcine ne figure pas en tant que telle sur la liste des maladies de l'OIE et il n'y a donc pas lieu, sur la base du Code de normes sanitaires animales de l'OIE, d'imposer à ce stade des restrictions commerciales à l'importation de porcs ou de produits à base de porc. Mais, s'il était démontré que le virus A(H1N1) provoque des pathologies animales, sa circulation pourrait aggraver la situation régionale et mondiale en termes de santé publique. Les résultats de ces évaluations conditionneront les décisions qu'il pourrait être nécessaire de prendre concernant l'application de restrictions aux déplacements de porcs dans les régions touchées et fonderont celles concernant les restrictions commerciales relatives aux animaux vivants.

Après l'intervention du Directeur général de l'OMS déclarant l'urgence de santé publique de portée internationale, les pays mettent en place une surveillance plus attentive des maladies respiratoires chez l'homme. Il serait donc important de compléter ces mesures par une intensification de la surveillance chez les porcs.

Le virus grippal peut être présent dans la viande, surtout si l'animal était cliniquement malade lorsqu'il a été abattu. Il importe d'appliquer les normes internationales fixées par l'OIE et la Commission du Codex Alimentarius pour réduire autant que faire se peut la probabilité d'une présence virale dans la viande. Toutefois, le risque d'une propagation de virus grippaux à des populations animales naïves à travers le commerce de viande et de produits carnés est négligeable. Aucune mesure spécifique n'est recommandée à ce stade au-delà des bonnes pratiques de sécurité biologique actuellement préconisées par l'OIE et la FAO. Si les résultats des investigations scientifiques le justifient, des mesures complémentaires pourraient être envisagées à l'avenir pour protéger la santé animale et éviter la propagation de virus grippaux à d'autres populations animales encore non touchées.

Ces mesures sont prises toutefois sous réserve des évaluations susmentionnées et ne doivent pas être introduites pour des motifs de sécurité sanitaire des aliments. La viande de porc est généralement cuite ou transformée d'une quelconque autre manière avant d'être consommée et le temps et la température de cuisson de la viande de porc inactivent sans difficulté tout virus grippal éventuellement présent. On peut donc en conclure que la consommation de viande de porc ou de produits à base de porc, transformés conformément aux bonnes pratiques d'hygiène recommandées par la Commission du Codex Alimentarius et l'OIE, n'est pas source d'infection.

Dans les régions où le virus grippal A(H1N1) circule chez l'homme, et peut-être aussi chez le porc, il faudrait mener des investigations sur les cas de STG chez les membres de groupes à risque tels que les ouvriers agricoles, les propriétaires de porcs (et leur famille), le personnel des abattoirs, ainsi que les individus travaillant en contact avec des porcs, tels que les techniciens d'élevage, les vétérinaires et les ouvriers des usines de transformation de la viande de porc, de même que dans les populations porcines concernées. Des campagnes d'information spécifiques et des recommandations ciblées sur les mesures de protection devraient être mises au point et diffusées à ces groupes en attendant que soient connus les résultats des investigations nécessaires chez l'animal.

Mesures proposées dans les pays où le virus grippal A(H1N1) circule peut être chez les porcs

Les autorités locales compétentes (vétérinaires et médicales) devraient collaborer avec les organismes nationaux pertinents pour suivre l'évolution de la situation en ce qui concerne la présence et la prévalence de pathologies respiratoires chez le porc, plus particulièrement l'infection par le virus A(H1N1). La compilation de ce type d'informations contribuera à une meilleure compréhension de l'origine de l'émergence du virus et de sa dynamique.

Recommandations proposées concernant les personnes en contact avec des porcs (d'une manière générale)

Avant d'avoir plus de précisions sur l'événement actuel, les autorités vétérinaires devraient rester vigilantes et procéder à des investigations sur les pathologies respiratoires porcines inhabituelles signalées par les éleveurs de porcs. Les autorités de santé vétérinaire et animale doivent envisager la possibilité d'associations entre des pathologies respiratoires porcines inhabituelles et des STG humains.

On peut partir du principe que les précautions à prendre dans la manipulation de porcs susceptibles d'être infectés par le virus A(H1N1) sont les mêmes que pour les volailles potentiellement infectées par le virus aviaire hautement pathogène, même si des recherches plus approfondies restent nécessaires. Comme il a déjà été démontré que la transmission interhumaine de ce virus est possible, celui-ci pourrait comporter un risque zoonotique supplémentaire par rapport au virus H5N1 de la grippe aviaire. De bonnes précautions en matière d'hygiène devraient être prises lors de la manipulation et de l'élimination des porcs malades ou morts. Il est recommandé de réexaminer les mesures de sécurité biologique actuellement appliquées dans les élevages.

Les STG chez le personnel en contact avec des porcs doivent immédiatement être signalés aux autorités sanitaires responsables aux niveaux communautaire et national et faire l'objet d'une enquête étiologique.

A mesure que des informations spécifiques deviennent disponibles, des lignes directrices ciblées sur les mesures de protection seront mises au point et diffusées.

Messages proposés pour les communications relatives à la consommation de viande de porc

L'existence d'un risque d'infection par le virus A(H1N1) par ingestion de viande de porc ou d'autres produits dérivés du porc n'a jamais été établie. De toute manière, le traitement thermique habituellement appliqué pour cuire la viande (température de 70° C/160° F, par exemple) ou autre traitement approprié suffit à inactiver tout virus pouvant se trouver dans les produits carnés crus. On peut donc en conclure que la viande de porc et les produits à base de viande de porc, s'ils sont manipulés conformément aux bonnes pratiques d'hygiène recommandées par la Commission du Codex Alimentarius et l'OIE, ne sont pas source d'infection.

Recommandations générales concernant la sécurité sanitaire des aliments

- La viande de porc et les produits à base de porc provenant d'animaux sains peuvent être consommés sans danger à condition d'avoir été bien cuits (température de 70° C/160° F dans toutes les parties de la viande, pas de viande rose et jus s'écoulant facilement) et manipulés correctement au cours de la préparation des aliments pour éviter toute contamination croisée.
- Une bonne hygiène des mains et le nettoyage et la désinfection appropriés des surfaces et des ustensiles restent importants.
- La viande provenant d'animaux malades ou trouvés morts ne doit en aucun cas être transformée ou utilisée pour la consommation humaine.⁷

Informations supplémentaires

L'Initiative OMS « Cinq clés pour des aliments plus sûrs » peut être utile pour apprendre à tous ceux qui manipulent des aliments et aux consommateurs à manipuler sans danger les produits alimentaires,

⁷ Commission du Codex Alimentarius, Code d'usages en matière d'hygiène pour la viande http://www.codexalimentarius.net/download/standards/23/cxp_001e.pdf. Code sanitaire pour les animaux terrestres: chapitre 1.6. Maîtrise des dangers biologiques significatifs pour la santé animale et la santé publique par les inspections ante mortem et post mortem. http://www.oie.int/eng/normes/mcode/fr_chapitre_1.6.2.htm

ainsi que comme mesure générale de protection contre les maladies d'origine alimentaire. On trouvera ci-dessous le lien permettant de consulter les informations relatives à l'Initiative Cinq clefs pour des aliments plus sûrs :

- Site Web "5 keys for safer food": <http://www.who.int/foodsafety/consumer/5keys/en>
- Manuel "Cinq clefs pour des aliments plus sûrs" : http://www.who.int/foodsafety/publications/consumer/manual_keys_fr.pdf
- Affiche "Cinq clefs pour des aliments plus sûrs" : http://www.who.int/foodsafety/publications/consumer/en/5keys_fr.pdf

Informations supplémentaires sur la grippe A(H1N1) chez l'homme :

<http://www.who.int/csr/disease/swineflu/fr>

INFOSAN sert aux autorités de sécurité sanitaire des aliments et autres organismes pertinents à échanger des informations sur la sécurité sanitaire des aliments et à améliorer la collaboration entre les diverses autorités chargées de la sécurité sanitaire des aliments aux niveaux national et international.

INFOSAN Urgence, qui est intégré dans INFOSAN, relie les points de contact officiels nationaux pour faire face aux flambées et aux urgences ayant une importance internationale et permet l'échange rapide de l'information. INFOSAN Urgence vise à compléter et à soutenir le réseau mondial OMS d'alerte et d'action en cas d'épidémie existant.

L'OMS fait fonctionner/gère INFOSAN à Genève. INFOSAN comprend actuellement 177 Etats Membres.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter : www.who.int/foodsafety.